



Communiqué de presse

Réautorisation européenne du cuivre, une victoire pour les paysan-ne-s bio et **pour l'environnement !**

Paris, le 28/11/18.

D'origine naturelle, donc autorisé par le règlement biologique européen, le cuivre est aujourd'hui une alternative crédible aux produits chimiques de synthèse dans plusieurs productions agricoles et notamment la vigne. Les autorités européennes viennent de décider de renouveler son autorisation pour sept ans en y mettant des conditions qui permettront de neutraliser les risques et les craintes associés à l'usage du cuivre.

La FNAB se réjouit de la réautorisation et accompagnera la réduction des usages demandée par l'Europe mais insiste sur la nécessité d'un soutien public fort pour relever le défi de réduction des doses et sur le besoin de clarifier la situation pour l'avenir.

Une décision qui va dans le bon sens

En maintenant **l'autorisation du cuivre pour 7 ans tout en abaissant les doses autorisées à 28 kg** par ha sur cette période (soit 4 kg par ha et par an en moyenne sur 7 ans, contre 6 kg pour les 5 dernières années), les instances européennes répondent à la fois aux attentes des producteurs-rice-s et aux recommandations de l'agence de santé européenne qui estimait que le cuivre pouvait présenter certains risques pour l'environnement au-dessus de 4 kg annuels par hectare.

« *Nous nous sommes battus pour obtenir un lissage des doses autorisées et éviter ainsi de freiner les conversions bio. Si l'Europe avait tranché pour 4 kg par an sans lissage, le secteur aurait été en grande difficulté pour aborder les années à forte pression mildiou où les besoins en cuivre sont plus élevés. Maintenant il va falloir accompagner les producteurs et productrices pour leur permettre de réussir leur récolte avec ces nouvelles doses réduites. C'est un challenge mais, avec le lissage et un soutien public fort, il est possible à relever* » estime Jacques Carroget, secrétaire national viticulture à la FNAB.

Mais qui nécessite un véritable accompagnement **public et une projection dans l'avenir**

Si on demande aux producteurs et productrices d'améliorer leurs pratiques, il va falloir mettre des moyens pour leur permettre de le faire. « *La FNAB demande depuis plus d'un an la mise en place d'un Plan Cuivre transversal qui nous permette d'aborder sereinement la réduction des doses autorisées. Le ministère nous dit qu'une feuille de route sera mise en place en 2019, là encore nous nous réjouissons et nous attendons des moyens financiers pour lui donner corps* » annonce Sylvie Dulong, secrétaire nationale viticulture à la FNAB.

- Voir le [communiqué de presse « La FNAB demande au gouvernement un plan cuivre »](#) pour les détails du plan cuivre.

Contacts presse :

- Jacques Carroget, vigneron bio et secrétaire national viticulture de la FNAB : 06 75 53 17 42

- Sylvie Dulong, vigneronne bio et secrétaire nationale viticulture de la FNAB : 06 71 94 18 94